

INSCRIPTION

Pré inscription

Nous invitons les délégués au Congrès de l'UICN de faire leur pré inscription le plus tôt possible, en utilisant le système d'inscription en ligne, lequel sera opérationnel dès le mois d'avril 2008, sur le site du Congrès, à l'adresse suivante www.iucn.org/congre.

Les participants n'ayant pas accès aux outils en ligne peuvent contacter le [Bureau d'Inscription au Congrès de l'UICN](#) (c/o JPdL) ou [le bureau de l'UICN](#) le plus proche pour obtenir de l'aide.

Veuillez prendre note que la pré inscription n'est ouverte qu'aux participants dont les coordonnées d'inscription et la totalité du paiement auront été reçus par le Bureau des inscriptions au Congrès (c/o JPdL), au plus tard le 25 septembre 2008. Après cette date, il sera possible de s'inscrire seulement sur place, à Barcelone, à un tarif d'inscription légèrement plus élevé.

Frais d'inscription

Selon le Forum choisi ou la catégorie d'Assemblée des membres, les frais d'inscription des participants actifs incluent:

- ✓ La participation à toutes les sessions et activités* publiques
- ✓ L'accès aux kiosques et à l'exposition *
- ✓ L'accès aux cérémonies d'ouverture et de clôture avec des places prioritaires pour les membres des commissions et de l'UICN (en fonction de la capacité de l'immeuble ou de la chambre et des mesures de sécurité)
- ✓ Un jeu de documentation de référence avant le Congrès et après sa clôture (en format électronique, par défaut)

Non inclus dans ces frais :

- ✓ La TVA espagnole (Taxe à la valeur ajoutée) a été dispensée, conformément à l'article 20.1-14d de la note 37/1992, du 28 décembre, de la Taxe à la valeur ajoutée (Espagne)
- ✓ Le transport aéroport
- ✓ Le transport local au site du Congrès
- ✓ Les repas
- ✓ Le logement
- ✓ Les tours avant et après le Congrès
- ✓ Les excursions
- ✓ L'assurance

Catégories d'inscription à des événements	En ligne jusqu'au 25 septembre 2008 (EURO)*	Sur place à partir du 26 septembre 2008 (EURO)*
1. Participant d'une organisation membre de l'UICN Si vous participez à l'Assemblée des Membres, vous y serez accrédité/e en qualité de membre officiel de la délégation du membre UICN concerné.		
Assemblée des Membres et Forum (5-14 octobre)	300	400
Assemblée des Membres seulement (10-14 octobre)	100	150
Forum seulement (5-9 octobre)	200	250
2. Membre d'une Commission de l'UICN Tout expert appartenant à une ou plusieurs des 6 Commissions de l'UICN. Si vous participez à l'Assemblée des Membres, vous y serez admis en qualité d'observateur.**		
Assemblée des Membres et Forum (5-14	300	400

octobre)		
Assemblée des Membres seulement (10-14 octobre)	100	150
Forum seulement (5-9 octobre)	200	250

3. Participant général du secteur privé

Entreprises du secteur formel ou informel, de toute taille, ainsi que des associations professionnelles. Si vous participez à l'Assemblée des Membres, vous y serez admis en qualité d'observateur.**

Assemblée des Membres et Forum (5-14 octobre)	800	1,100
Assemblée des Membres seulement (10-14 octobre)	200	300
Forum seulement (5-9 octobre)	600	800

4. Participant général d'autres secteurs ¹

Organisations à but non lucratif portant sur des questions d'intérêt privé ou public à des fins non commerciales, y compris des organisations des Nations Unies et des organismes gouvernementaux. Si vous participez à l'Assemblée des Membres, vous y serez admis en qualité d'observateur**.

Assemblée des Membres et Forum (5-14 octobre)	550	750
Assemblée des Membres seulement (10-14 octobre)	150	200
Forum seulement (5-9 octobre)	400	550

5. Jeunes (jusqu'à 25 ans le 5 octobre 2008)²;

Les participants s'inscrivant dans la catégorie Jeunes ne seront pas inscrits comme faisant partie d'une délégation d'un membre UICN ni d'une Commission. Ils devront fournir une pièce d'identité afin de justifier leur âge.

Forum seulement (5-9 octobre)	100	125
-------------------------------	-----	-----

¹ Il vous sera demandé de présenter un document attestant que vous êtes employé ou associé d'une organisation à but non lucratif, d'une fondation, une ONG, une agence des NU, de gouvernement, d'université ou d'institution éducative.

² L'inscription des jeunes n'est valable que pendant le Forum (du 5 au 9 octobre 2008) ; elle entraîne les mêmes droits que pour les participants actifs. Cependant, l'inscription jeunes ne leur permet pas de faire partie de la délégation des membres ou de la commission. Cette disposition s'appliquera à tous les jeunes participants nés après le 5 octobre 1983. Vous devrez présenter une copie d'un document officiel (passeport, carte d'identité, etc.) attestant de votre date de naissance, pour obtenir ce rabais au moment de l'inscription.

Options de paiement

Tous les frais d'inscription doivent être réglés à l'avance en Euros (€).

✓ Par carte de crédit

Le paiement par carte de crédit VISA ou Master-Card est accepté et peut être fait via le moyen de paiement sécurisé (WorldPay) fourni pour l'inscription en ligne. Veuillez noter que votre carte de crédit sera débitée en Euros (€) et que le relevé mensuel montrera votre paiement de la manière suivante, par WorldPay "wp-IUCN Congress Reg Fee".

✓ Par transfert bancaire

Vous devez donner comme référence votre n° d'inscription, votre nom et prénom, afin que votre paiement puisse être dûment identifié et repris correctement sur votre compte d'inscription. Les transferts bancaires sont acceptés seulement en EUROS (€) et doivent inclure tous les frais bancaires.

Des frais administratifs de EUR 15.00 s'appliquent à tous les paiements par transfert bancaire et doivent être inclus dans le montant total transféré.

Nom de la banque : La Caixa
Titulaire du compte : Unión Internacional para la Conservación de la Naturaleza
Adresse : Franz Kafka s/n, 29010 Malaga, Espagne
N° du compte : 2100-6029-24-0200023997
Swift : CAIXESBBXXX
IBAN : ES81 2100 6029 2402 0002 3997

✓ Au comptant

Ce mode de paiement ne sera accepté que s'il est réalisé en Euros (€), sur site, pendant les heures d'ouverture des bureaux d'inscription et de paiement (à déterminer d'ici le mois de juillet 2008).

Observations :

Nous regrettons de ne pas pouvoir accepter des chèques personnels, des Eurochèques, des chèques d'entreprise et des traites bancaires.

Confirmation de l'inscription

Après avoir complété l'inscription en ligne, chaque participant recevra par courrier électronique une confirmation d'inscription automatique. L'inscription s'activera lorsque le paiement complet aura été crédité sur le compte bancaire du Congrès (soit par carte de crédit soit par transfert bancaire). L'état de l'inscription et du paiement peut être vérifié sur l'adresse URL qui sera envoyée par courrier électronique avec la confirmation, avec numéro d'inscription et mot de passe.

Les participants doivent se munir de cette confirmation pour le présenter à l'accueil de pré-inscription du Congrès, en tant qu'attestation de l'inscription.

Annulation d'une inscription

L'annulation de l'inscription au Congrès peut être faite jusqu'au 20 août 2008. La notification de l'annulation doit être faite par écrit, de préférence par courrier électronique, mais aussi par télécopie ou par lettre recommandée à l'attention du Bureau des Inscription du Congrès de l'UICN (c/o JPdL) aux coordonnées données en détail ci-après.

Le remboursement des frais d'inscriptions payés moins 50 € de frais administratifs sera exécuté après la tenue du Congrès mondial de la nature. Il n'y aura pas de remboursement des frais d'inscription des annulations nous parvenant après le 20 août 2008.

Substitution d'une inscription (Remplacement)

Les personnes peuvent, exceptionnellement, demander à changer leur inscription en faveur d'un collègue de leur organisation, pour la somme de 35€. Une autorisation par écrit de la part du premier participant sera nécessaire et devra être accompagnée de tous les détails de la personne à contacter (sexe, nom et prénom, organisation, poste de travail, adresse, ville, numéro de passeport, nationalité, courrier électronique, nom de la personne à contacter en cas d'urgence, téléphone, langue à utiliser). Après la date limite de pré inscription du 25 septembre 2008, le remplacement d'une inscription devra être fait sur place.

Photo

Chaque participant devra télécharger sur le site une photo passeport pour la confection du badge. Veuillez vous assurer d'avoir à votre portée cette information avant de remplir le formulaire d'inscription en ligne. La photo ne devra pas dépasser 100KB en format jpg.

Une caméra web sera disponible sur place pour ceux qui n'ont pas accès à Internet, au site d'inscription.

Badge

Chaque participant est prié de porter son badge pendant tout le Congrès, y compris lors des activités sociales et culturelles. L'entrée sans badge n'est pas autorisée.

Le remplacement d'un badge perdu entraîne des frais administratifs de 35.00 €. Ces frais seront remboursés si le badge perdu est retrouvé et retourné.

Le badge et les documents du Congrès seront à votre disposition au service des inscriptions (la localisation et les heures d'accueil seront communiquées en juillet 2008).

Langues

Un service de traduction simultanée sera assuré dans les trois langues officielles de l'UICN (anglais, français et espagnol) pendant certaines sessions formelles du Forum du Congrès mondial de la nature et lors de l'Assemblée formelle des membres.

Visas et lettre pour les formalités migratoires

Le site officiel du Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération d'Espagne indiqué ci-après contient toute l'information nécessaire sur les demandes de visas. Il est recommandé d'entreprendre les démarches au moins deux mois et demi à l'avance :

<http://www.maec.es/es/MenuPpal/Consulares/Servicios%20Consulares/Informacion%20a%20Extranjeros/Visados/Paginas/Visados2.aspx>.

Par ailleurs, nous vous invitons également à visiter le site suivant www.barcelonaturisme.com/visa

Si vous avez besoin de visa pour entrer en Espagne ou dans tout autre pays de l'espace Schengen, il est fortement recommandé de vous inscrire le plus tôt possible.

Des lettres d'attestation pour vous aider dans les formalités de visa sont conçues pour aider à surmonter les difficultés administratives dans certains pays. Il est bien entendu que ce type de lettres n'impliquent pas une aide financière ou une garantie de visa. La lettre d'attestation pour appuyer les formalités de visa ne seront envoyées qu'à la demande des participants ayant payé tous les frais d'inscription.

Si vous souhaitez recevoir une lettre, veuillez prendre note que votre demande doit être enregistrée le plus tôt possible, en envoyant un courrier à l'adresse électronique iucn-wcc2008-registration@jpdL.com avant le 15 juillet 2008 ou en remplissant les champs appropriés du formulaire d'inscription en ligne.

Certificats de participation

Des certificats de participations ne seront délivrés qu'aux participant actifs et seulement sur place. Ils ne seront pas délivrés après le Congrès.

Bureau des inscriptions au Congrès

Bureau des inscriptions au Congrès mondial de la nature
c/o JPdL
1555 Peel Street, Suite 500
Montréal, Québec, H3A 3L8
Canada

Tel.: +1 514 287-9898 extension 248

Fax: +1 514 287-1248

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi : 08:30 - 17:30 EST (GMT – 5)

Email: iucn-wcc2008-registration@jpdL.com

Website: www.iucn.org/congres

Point Presse, accréditation de la presse et inscriptions

Le Point Presse du Congrès mondial de la nature offrira les services suivants :

- Installations de télécommunication
- Ordinateurs avec imprimantes et accès Internet à haut débit
- Documentation pour la presse très détaillée
- Légères rafraîchissements

La localisation au sein du Centro de Convenciones (CCIB) et heures d'ouverture seront indiqués ultérieurement.

L'accès au Point Presse est limité aux journalistes porteurs du badge presse. Afin de garantir les badges gratuits pour la presse, les journalistes doivent s'inscrire en ligne le plus tôt possible, en tout cas au plus tard le 25 septembre 2008, sur le site : www.iucn.org/congres.

Des demandes d'information doivent être adressées au Bureau de Presse de l'UICN : congress-media@iucn.org.